



Séance du 4 avril 2025

N° : CS-04042025-01b

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024 et affectation des résultats

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois d'avril à quatorze heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la salle « A Noste » de Soustons, en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :
M^{mes} LAGORCE, LARREZET, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. DUCOURNEAU, COMET, SAINT JOURS, PUJOS, DULER, FAISSOLLE, de POUYMAYRAC de MASREDON, DOMET.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. PUJOS, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. IUNG ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. MORA ayant donné pouvoir à M^{me} VERDIER-SLAWINSKI.

Absents excusés :

M^{me} SEYS, MM. LABRUYERE, RIMONTEIL, BRETHES, MORA.

Absents :

MM. BOIREAU, MORICHERE

Assistaient en outre :

M^{me} LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Secrétariat Général - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités),
M^{me} GUILLET, MM. ZUAZO, MENGIN, LE GALL (Conseil départemental – Direction de l'Environnement - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités).



N° CS-04042025-01b

VU l'article L. 5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la reprise des résultats de clôture constatés lors de l'approbation du Compte Administratif 2024 ;

Considérant les restes à réaliser ;

La Présidente ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELPUECH ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le Compte Administratif au titre de l'exercice 2024, dont les résultats sont en concordance avec le Compte de Gestion de M^{me} la Payeuse départementale et se présentent comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>PREVU (BP + BS)</i>	<i>REALISE</i>
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	347 693,44	322 870,33
<i>Dont Déficit cumulé au 31/12/2023 reporté</i>		6 694,32
Recettes	347 693,44	326 656,06
<i>Résultat cumulé</i>		3 785,73
<i>Section d'investissement</i>		
Dépenses	1 333 995,55	128 022,60
Recettes	1 333 995,55	572 090,55
<i>Dont Excédent cumulé au 31/12/2023 reporté</i>		153 870,09
<i>Résultat cumulé</i>	0,00	444 067,96

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.